

CPS/Gest. Res. Côt./Exp. Nat. 2
1er juin 1995

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES
COTIERES DU PACIFIQUE SUD
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin - 7 juillet 1995)

**EXPOSE DU REPRESENTANT DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

Document présenté par

Le Service de l'économie Rurale et de
la Pêche

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES DU PACIFIQUE SUD

EXPOSE DU REPRESENTANT DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

1. SITUATION GENERALE

Depuis leur accession au statut de territoire d'outre mer, les îles WALLIS et FUTUNA ont connu un essor économique et social incontestable, essentiellement dû à l'aide de la Métropole qui a permis la mise en place d'infrastructures, le désenclavement et l'élévation du niveau de vie des populations.

Mais

- l'accroissement démographique provoque une pression foncière dont les conséquences sur le milieu s'avèrent préoccupantes,
- la balance commerciale est gravement déficitaire et le niveau des prix est élevé.

La population active, dans sa majorité (80 %), vit de l'agriculture et de la pêche traditionnelles. 20 % occupent un emploi rémunéré, surtout dans le secteur tertiaire. L'Administration occupe 60 % des salariés et le secteur privé (commerce d'importation et bâtiment) 40 %. La situation de l'emploi, avec 54 % de la population de moins de 20 ans, est déjà préoccupante.

Nous avons fait parvenir à la CPS en novembre 1994 un extrait du rapport d'activité de 1993 concernant la pêche, un extrait du projet de plan de développement proposant des actions à mener dans ce domaine, notamment en matière de formation, et la réglementation de la pêche en mer adoptée en juin/juillet 1994. Ces documents ont été remis aux participants.

La demande potentielle de notre territoire en poissons, sur la base d'une consommation journalière de 150 à 200 grammes (chiffres CPS) atteindrait près de 900 tonnes. Il est nécessaire de développer l'activité pêche pour fournir un apport protéique indispensable dans l'alimentation.

La quantité produite en 1994, évaluée à 300 tonnes, reste sensiblement inférieure à la demande potentielle mais est en croissance instantanée (40 tonnes en 1989, 70 tonnes en 1991, 140 tonnes en 1992, 280 tonnes en 1993).

Les problèmes rencontrés par le territoire des Iles WALLIS et FUTUNA en ce qui concerne les ressources côtières peuvent être résumés comme suit :

1. Problèmes de première priorité

1.1. Connaissance insuffisante de la ressource

Les côtes sont relativement riches en carangues, barracudas, tazaras, en poissons de fonds (vivaneaux, loches, sérioles, rougets, très appréciés) et, au moins à certaines périodes de l'année, en thonidés.

Deux études plus approfondies de potentialité halieutique, l'une des tombants, l'autre de la zone des 200 milles, ont été proposées dans le cadre du plan de développement, pour préciser les stocks disponibles et le prélèvement possible, dans l'optique d'un développement de la pêche d'espèces d'eau profonde et de thonidés migrateurs.

Ces deux études n'ont pas été retenues dans la convention de développement Etat-Territoire 1995-2000, signée le 2 mars 1995. Elles seraient pourtant d'une grande utilité. La CPS pourrait-elle nous apporter son aide ?

1.2. Formation insuffisante des pêcheurs locaux (technique, sécurité, gestion)

Même si l'activité pêche a régressé à la suite des interdictions frappant la navigation, pour empêcher le départ de familles, elle reste pratiquée par une large fraction de la population.

Pour faire naître une véritable pêche artisanale débouchant sur un marché local demandeur, une formation de 10 stagiaires a été réalisée en 1994, avec participation des maîtres pêcheurs de la CPS et de l'école des métiers de la mer de NOUMEA, l'objectif étant la pêche hors lagon dont le rendement serait largement supérieur à celui de la pêche dans le lagon.

Ces formations s'accompagnent d'un soutien technique lors de l'installation. Elles devront se pérenniser car elles constituent la seule voie raisonnablement praticable pour faire enfin décoller des activités halieutiques marchandes sur le territoire.

Une seconde session est prévue en 1996, puis tous les deux ans.

1.3. Adaptation incertaine des types actuels de bateaux aux conditions de pêche hors lagon (sécurité, qualités marines)

Les bateaux actuellement construits, à fond plat, sont bien adaptés à la pêche dans le lagon de Wallis. Leurs qualités marines modestes, leur solidité relative et leur non équipement en caissons étanches font qu'ils sont mal adaptés à la pêche hors lagon et à Futuna,

Une formation à la construction de modèles "WEST SYSTEM" est en projet depuis 1995. Serait ainsi retenu un type unique de bateau, plus marin, plus solide (membrures renforcées, substitution de la colle aux clous pour l'assemblage), autovideur, et plus sûr (caissons étanches) fabriqué uniquement dans un but de pêche.

2. Problèmes de seconde priorité

2.1. Amélioration des conditions de mouillage des bateaux à Futuna

Il est nécessaire d'envisager la construction d'une rampe abritée sur le site de VELE, pour améliorer les conditions de mise à l'eau des embarcations. Cette rampe sera protégée des vents et des courants par deux estacades.

2.2. Balisage insuffisant des passes de Wallis (passe Nord en particulier)

Le balisage actuel du lagon de WALLIS est satisfaisant.

Celui de la passe SUD (HONIKULU) peut être considéré comme correct, malgré de fréquentes pannes.

Par contre les trois passes de la côte OUEST (FATUMANINI dont le balisage sommaire a été détruit par le cyclone FRAN en mars 1992 et n'a pas été rétabli, FUGA UVEA et AVA TOLU), très fréquentées par les pêcheurs car sous le vent, ne sont signalées par aucun repère. En cas de mauvais temps les risques d'accident sont réels. Le développement de la pêche hors lagon passe donc par la mise en place d'un balisage minimum.

2.3. Conditions d'exercice de la pêche

L'année 1993 a été marquée par les trois dispositifs de concentration de poissons (DCP) posés en novembre 1992. Les objectifs de ces équipements (économie en déplacements, amélioration de la sécurité par la concentration des pêcheurs et augmentation des prises) ont été pour l'essentiel atteints. L'accroissement annuel de prises est évalué à 2-3 tonnes par dispositif.

Deux DCP ont été perdus depuis. Leur remplacement est prévu en juillet dans le cadre des accords de pêche franco japonais avec deux DCP de réserve pour parer aux pertes prévisibles. Le nombre de trois DCP est actuellement considéré comme suffisant.

2.4. Filière insuffisamment structurée

Ce problème se posera véritablement quand les artisans pêcheurs actuellement en cours d'installation et ceux qui s'installeront dans les années à venir auront pris conscience de la nécessité d'une structure qui leur garantira des prix rémunérateurs contre l'engagement de régularité et de qualité des prises.

Il reste encore aujourd'hui trop théorique pour être véritablement posé.